



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-93

ASSAINISSEMENT

9 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, la création de la canalisation de transfert jusqu'au GARGES-ÉPINAY et la renaturation de la Morée

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 20 septembre 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 43

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

CARPF :

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 2

CARPF :

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

ASSAINISSEMENT

9 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, la création de la canalisation de transfert jusqu'au GARGES-ÉPINAY et la renaturation de la Morée

EXPOSÉ DES MOTIFS

La station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE assure le traitement des eaux usées de 35 communes de l'Est du VAL D'OISE.

Sa capacité nominale de traitement est de 55 500 m³/jour et de 300 000 équivalents - habitants.

La mise en eau de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE a eu lieu le 6 septembre 1995 et la réception le 16 janvier 1997.

La station de dépollution est équipée pour le traitement des pollutions carbonées, particulières et azotées (niveau de rejet e NK2 NGL1).

Depuis le début de l'année 2006, le traitement du phosphore a été mis en place (par injection de chlorure ferrique).

Après traitement, les eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE sont rejetées dans la Morée.

À ce jour, la station de dépollution a atteint sa limite de capacité du fait des évolutions économiques et démographiques des territoires raccordés à celle-ci. De plus, une accélération du développement économique est attendue ces prochaines années.

Une étude réalisée par le SIAH a fait l'objet d'un recensement de l'ensemble des projets économiques et démographiques à venir jusqu'à l'horizon 2035.

Cette étude a permis d'établir la capacité épuratoire de la future station à environ 500 000 équivalents-habitants à l'horizon 2035. Le projet d'extension permettant d'atteindre ce dimensionnement a été approuvé par le Comité Syndical du SIAH en date du 26 juin 2013.

Par ailleurs, les performances des installations en matière de qualité de traitement des eaux sont insuffisantes pour respecter l'objectif de qualité que devra atteindre à court terme le milieu récepteur (la Morée).

Pour adapter son outil de traitement des eaux usées aux contraintes futures, le SIAH du Croult et du Petit Rosne a décidé de lancer l'extension et la modernisation de sa station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE.

Figure 1 : Projet de la station



ASSAINISSEMENT

9 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, la création de la canalisation de transfert jusqu'au GARGES-ÉPINAY et la renaturation de la Morée

Dans le cadre de l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, deux scénarios ont été étudiés concernant le rejet des eaux usées traitées.

Le premier consistait à rejeter les eaux traitées dans la Morée, comme c'est le cas actuellement. Toutefois, les niveaux de rejet très contraignants imposés notamment pour la station de la Morée ont conduit le SIAH à chercher d'autres solutions. En effet, les dispositions réglementaires (notamment introduites par l'arrêté du 22 juin 2007) imposent de tenir compte de la sensibilité du milieu pour définir les normes de rejet. La Morée faisant partie d'une masse d'eau et ayant un débit d'étiage très faible, l'atteinte du bon état écologique nécessite un rejet très performant sur l'ensemble des paramètres de traitement.

La solution retenue par le SIAH (le 2^{ème} scénario) est d'avoir pour exutoire le collecteur Garges-Épinay dont les niveaux de rejet, confirmés par écrit par les services de l'État, sont ceux de la Seine.

Le rejet en Seine via le collecteur d'eaux pluviales dit « Garges-Épinay » dont la tête de réseau est située à DUGNY, présente donc l'avantage de nécessiter un niveau de rejet moins contraignant que dans la Morée mais implique la construction d'un collecteur de liaison entre la sortie de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE et le collecteur d'eaux pluviales dit « Garges-Épinay » à DUGNY.

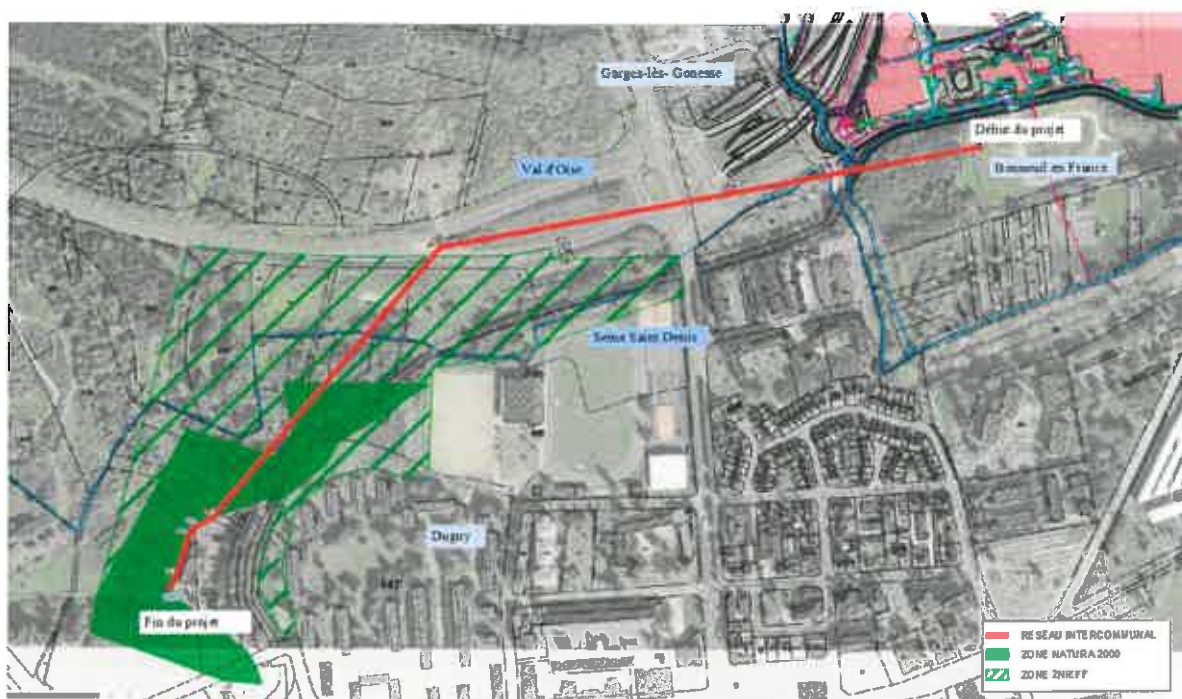


Figure 1: Projet de la station

C'est dans ce contexte que le SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne a engagé l'opération relative aux travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE.

En parallèle, le SIAH a lancé une étude de faisabilité sur la renaturation de la rivière la Morée au droit de la station de dépollution de Bonneuil-en-France. L'objectif est de pouvoir définir une approche environnementale globale (qualité cours d'eau, hydro morphologie,..) sur la masse d'eau Morée.

ASSAINISSEMENT

9 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, la création de la canalisation de transfert jusqu'au GARGES-ÉPINAY et la renaturation de la Morée



Photographies de la Morée à la traversée de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE
(source : DAE Extension et renforcement de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, 2018)

La demande d'autorisation environnementale concernant l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution et la création de la canalisation de transfert a été déposée le 23 janvier 2018 au guichet unique de la DRIEE ÎLE-DE-FRANCE.

L'autorité environnementale a émis un avis sans observation, le 31 août 2018.

L'enquête publique est programmée sur les mois d'octobre/novembre 2018, pour une obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation prévu en février 2019.

La demande de subvention adressée à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie porte sur un programme de 141 409 776,70 € HT dont une partie des coûts sont à ce jour encore des estimations, voire à définir.

Le montant des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE est de 106 429 643 € HT (hors bâtiment administratif).

Le montant estimé pour le projet de création de la canalisation de transfert des eaux usées traitées jusqu'au collecteur Garges-Épinay est de 11 386 542,20 € HT (y compris dépenses connexes, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, étude de conception et coût des travaux).

Le montant des travaux concernant la renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE n'est à ce jour pas connu.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée, concernant les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE et la création d'une canalisation de transfert jusqu'au Garges-Épinay, et au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée, concernant les travaux de renaturation de la Morée.

ASSAINISSEMENT

9 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, la création de la canalisation de transfert jusqu'au GARGES-ÉPINAY et la renaturation de la Morée

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Luc HERKAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le X^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, la création d'une canalisation de transfert jusqu'au Garges-Épinay ainsi que la renaturation de la Morée,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour participer au financement de ces marchés publics,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des prestations,
- 2- Autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette demande d'aide,
- 3- Prend acte** que les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée, concernant les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE et la création d'une canalisation de transfert jusqu'au Garges-Épinay,
- 4- Prend acte** que les crédits seront inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée, concernant les travaux de renaturation de la Morée,
- 5- Et approuve** le lancement des travaux liés à l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, à la canalisation de transfert dans le « GARGES-ÉPINAY » et la renaturation de la Morée.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de

légalité le : 27.09.18

Affichée le : 27.09.18

Retirée le :

Accusé de réception en préfecture 095-200049310-20180926-2018-93-DE Date de télétransmission : 27/09/2018 Date de réception préfecture : 27/09/2018
--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

